

Intitulé de la structure : CENTRE PATAY – Action Collégiens – Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris

Date de création : 1998

Type de public : collégiens exclus temporairement des établissements parisiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Quantitatif (nombre, durée,...): Environ 300 élèves par an en période d'exclusion temporaire ou en mesure conservatoire, allant de 1 à 8 jours.

Objectifs :

L'accueil au centre Patay vise à **transformer le temps de l'exclusion en une expérience positive** qui favorise le développement personnel et l'autonomie, par la valorisation, par l'acquisition d'aptitudes sociales et par la promotion du respect de soi-même et des autres grâce à des ateliers collectifs et des interventions individuelles.

Dans une logique de prévention du décrochage scolaire, le centre Patay permet un accompagnement de l'élève pour le préparer à un retour en classe dans les meilleures conditions possibles.

Partenariats :

Les partenariats engagés sont nombreux et divers :

- l'Education Nationale,
- les autres Directions de la Ville (DAC, DJS, DEVE...),
- la Réussite Educative,
- la MPC (mission prévention communication de la police nationale),
- des associations comme Initia'Droit (avocats), Ethno'Art (ethnologues), La Bande à Godot (expression corporelle), CITHéA (psychologues), Passaj'13 (médiatrice santé), CIEJ (centre d'initiative pour l'emploi des jeunes)...

Financements : Ville de Paris

Statut des encadrants/professionnels : Une directrice et 3 adjoints éducatifs permanents titulaire et contractuel CDI.

Descriptif du projet (entre cinq et dix lignes):

Le premier jour, l'élève est accueilli avec sa famille pour faire un entretien individuel et conclure un contrat moral basé sur des objectifs de réussite par rapport à cette situation problématique.

Les matinées, les élèves sont aidés pour faire les devoirs indiqués par leurs enseignants. Il s'agit de conserver un rythme de travail. Les après-midis, les adolescents échangent sur leurs problèmes dans le cadre d'ateliers et de groupes de parole. On y aborde l'estime de soi, le rapport à la loi, les valeurs, on y travaille des compétences sociales. A l'issue de leur accueil au centre Patay, les élèves réintègrent leur collège lors d'une « rencontre de retour », en présence de l'équipe éducative et de l'adjoint éducatif Action Collégiens. Un bilan reprend les engagements pris par l'élève et la nature de l'aide qu'il serait souhaitable de solliciter.

Aspects positifs :

Les effets de l'accueil sont positifs sur les parcours scolaires des jeunes : peu de « récidence ». Environ une dizaine d'élèves reviennent au centre Patay en tant qu'exclu temporaire.

La prise en charge de certains élèves dits difficiles permet un retour relatif à la sérénité du collège. L'amélioration du climat en est un des effets. La remobilisation et le maintien de la scolarité d'élèves en difficulté dans de meilleures conditions en est un autre.

Questionnements :

-Comment améliorer le retour de l'élève lorsqu'il n'y a pas d'adjoint éducatifs Action Collégiens au sein de l'établissement ?

-Comment intégrer davantage les parents dans la scolarité de leur enfant ?

-Comment avoir une lisibilité plus fine sur le devenir de ces élèves au plus ou moins long terme ? L'impact de l'exclusion temporaire et du passage au centre Patay quelques années plus tard ?

Adeline Ducret

Responsable du centre Patay-DASCO-Ville de Paris